

# DEVENIR MEMBRE

Les organismes et collectifs d'artistes œuvrant dans les domaines de l'art actuel (arts visuels, arts médiatiques et numériques, arts interdisciplinaires, art action, etc.) qui souhaitent intégrer le réseau des centres d'artistes autogérés pour contribuer à son développement et obtenir les services du RCAAQ sont les bienvenus et peuvent prendre connaissance des formalités d'adhésion indiquées ci-dessous.

**rcaaq**  
REGROUPEMENT DES CENTRES  
D'ARTISTES AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC

# MEMBRE ACTIF

Le membre actif est un **centre d'artistes autogéré** ou un **collectif d'artistes**, incorporé comme un organisme ou une coopérative sans but lucratif, **dont le conseil d'administration est formé d'une majorité d'artistes**. Le membre actif est membre de plein droit et a accès à tous les services. Il est un membre votant et son·sa représentant·e peut être élu·e au conseil d'administration.

## Cotisation

Le taux de cotisation se base sur l'ensemble des subventions au fonctionnement reçues l'année financière précédente :

budget entre 0 \$ et 100k \$ : cotisation 100\$  
budget entre 101k \$ et 200k \$ : cotisation 275\$  
budget entre 201k \$ et 300k \$ : cotisation 375\$  
budget entre 301k \$ et 400k \$ : cotisation 450\$  
budget de 401k \$ et + : cotisation 500\$

# MEMBRE AFFILIÉ

Le membre affilié est une **personne morale ou un collectif d'artistes** qui soutient les objectifs et les orientations du RCAAQ. Le membre affilié est un membre non-votant et ne peut être élu au conseil d'administration. Cependant, il est invité aux assemblées générales et a le droit de parole; il a également accès à plusieurs comités et services mis sur pied par le RCAAQ.

## Cotisation

Cotisation régulière : 220\$

Cotisation « clause de soutien » : 110\$ \*\*

\*\* Vous pouvez vous prévaloir de la « clause de soutien » si vous ne vous qualifiez pas pour la catégorie « membre actif » et que vous rencontrez un ou plusieurs des critères suivants :

- Votre organisme n'est pas soutenu au fonctionnement ou opère avec moins de 100 000\$ par année;
- Votre organisme fait partie d'un groupe sous-représenté\* et/ou est en situation de démarrage, de restructuration majeure ou dans toute autre situation entraînant un désavantage ou une fragilité organisationnelle et financière

\* Les groupes désignés comprennent les artistes de diverses cultures, les artistes racisé.e.s, de la diversité capacitaire, des communautés 2SLGBTQIA+ et des communautés autochtones.

# MEMBRE ACTIF

## Processus d'adhésion

Toute personne morale qui répond aux exigences mentionnées à la catégorie de membre actif, et qui remplit par ailleurs les conditions particulières de cette catégorie déterminées par résolution du conseil d'administration, peut devenir membre actif de la corporation. **Sa candidature doit être reçue et acceptée par le conseil d'administration et doit ensuite être reçue par l'assemblée des membres afin d'être entérinée.**

## Conditions particulières

L'organisme est voué au développement professionnel des artistes;  
Il favorise la recherche et l'expérimentation en art actuel;  
Il paye des droits et cachets aux artistes selon les barèmes recommandés du RAAV/CARFAC;  
Il offre des services aux artistes et aux membres;  
Il élabore des processus transparents de gouvernance et de sélection d'artistes.

# MEMBRE AFFILIÉ

## Processus d'adhésion

Toute personne morale ou tout collectif d'artistes qui répond aux exigences mentionnées à la catégorie de membre affilié et qui remplit par ailleurs les conditions particulières de cette catégorie déterminées par résolution du conseil d'administration, peut devenir membre affilié de la corporation. **Sa candidature doit être reçue et acceptée par le conseil d'administration.**

## Conditions particulières

L'organisme est voué au développement professionnel des artistes;  
Il favorise la recherche et l'expérimentation en art actuel;  
Il paye, *en fonction de ses capacités financières*, des droits et cachets aux artistes, si possible selon les barèmes recommandés du RAAV/CARFAC;  
Il offre des services aux artistes et/ou aux membres;  
Il élabore des processus transparents de gouvernance et de sélection d'artistes.

# MEMBRE ACTIF

## Compléter une demande

Pour devenir membre actif du RCAAQ, vous devez en faire la demande écrite en fournissant les documents suivants, à l'adresse [communication\[at\]rcaaqa.org](mailto:communication@rcaaqa.org)

- votre charte de fondation ou vos lettres patentes,
- une copie des règlements généraux de votre corporation,
- la liste des membres du conseil d'administration, en indiquant si ces personnes sont artistes,
- tout autre document que vous jugez pertinent (programmation, activités et/ou services offerts, structure organisationnelle, politique de paiement de droits, copie d'un contrat avec un.e artiste, etc.).

# MEMBRE AFFILIÉ

## Compléter une demande

Pour devenir membre affilié du RCAAQ, vous devez en faire la demande par écrit en fournissant les documents suivants, à l'adresse [communication\[at\]rcaaqa.org](mailto:communication@rcaaqa.org)

- votre charte de fondation ou vos lettres patentes, s'il y a lieu,
- une copie des règlements généraux de votre corporation, s'il y a lieu,
- la liste des membres du conseil d'administration ou du collectif
- tout autre document que vous jugez utile (programmation, activités et/ou services offerts, structure organisationnelle, etc.).

# SERVICES OFFERTS

## Formation

Le RCAAQ offre un [programme de formation](#) et de développement professionnel aux travailleurs et travailleuses impliqués dans la gestion de centres d'artistes ou d'autres organismes artistiques.

## Diffusion

Le RCAAQ est éditeur du portail [Réseau Art Actuel](#) et offre à ses membres la diffusion gratuite de leurs expositions et événements de même que des espaces publicitaires.

## Information et réseautage

Les membres du RCAAQ ont un accès privilégié à des informations et à des outils pratiques grâce à l'Espace Membre et à l'Infolettre mensuelle. Le RCAAQ met sur pied des comités de réflexion composés de membres, tient chaque année une assemblée générale annuelle ainsi qu'un forum thématique, qui permet de réseauter et de partager des idées entre pairs. Les frais de déplacement pour ces rencontres sont remboursés tel que spécifié dans la politique sur les frais de déplacement du RCAAQ.

## Représentation

Le RCAAQ met son expérience au service de ses membres et de la communauté des arts actuels et défend leurs intérêts auprès des instances civiles, publiques et politiques. En collaborant avec des représentant.e.s d'autres secteurs, le RCAAQ participe à la définition et au développement des enjeux en art et en culture au Québec et au Canada.